



PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes de la Minganie, tenue le mardi 8 mars 2022, de 19 h à 20 h, dans la salle de classe du centre, située au 1239, de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

Conseil d'établissement 2021-2022

Présences : M^{mes} Vicky Arseneault, directrice du centre
Guylaine Boudreau, représentante de la communauté
Marie-Andrée Cassivy, représentante des enseignants
Roxanne Jomphe, représentante du personnel de soutien
Karine Vigneault, représentante du milieu économique

Absence : M^{me} Josée Boudreau, représentante du personnel professionnel

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h. M^{me} Vicky Arseneault, directrice du centre, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Vérification du quorum et nomination d'une secrétaire

Le quorum étant atteint, la réunion débute. M^{me} Karine Vigneault assiste à la réunion par visioconférence. M^{me} Roxanne Jomphe fait fonction de secrétaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Guylaine Boudreau fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M^{me} Marie-Andrée Cassivy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

4. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2021

M^{me} Vicky Arseneault fait le résumé du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2021. Il est proposé par M^{me} Guylaine Boudreau que le procès-verbal soit approuvé comme présenté. Il est approuvé à l'unanimité.

Suivi

Un nouveau bâtiment sera construit à Mingan pour le DEP charpenterie-menuiserie (2023-2024). Cependant, les DEP ne seront pas sous notre responsabilité, mais de celle du centre Mitshapeu à Uashat. Cela aura une incidence sur notre centre lorsque les étudiants auront besoin de préalables pour s'inscrire au DEP. Nous espérons qu'un local puisse être dédié à la FGA dans ce nouveau bâtiment. Le projet est chapeauté par madame Ginette Fontaine, qui a une volonté de faire affaire avec nous. Ils seront aussi ouverts aux inscriptions des allochtones si les places ne sont pas toutes comblées par les autochtones de la communauté.



5. Intérim direction

M^{me} Vicky Arseneault explique que madame Marie-Ève Thériault a accepté d'essayer le poste de direction des ressources humaines au centre de services scolaire durant 1 an et demi. Elle doit toutefois donner une décision en juin pour l'an prochain. M^{me} Vicky Arseneault sera donc à la direction de l'éducation des adultes par intérim pendant cette période. À la fin de cette année et demi, M^{me} Thériault prendra sa décision officielle si elle reste à la DRH ou si elle revient à la direction du CEA.

M^{me} Vicky Arseneault n'est pas à temps plein à la direction. Elle est aussi agente de liaison pour les élèves innus de l'école secondaire Monseigneur-Labrie. Elle souhaitait conserver ce rôle d'ici la fin de l'année. Elle continue aussi la tâche d'enseignante en anglais et histoire, sans toutefois assurer une présence en classe.

6. Modification de l'horaire CEA-HSP (vendredi)

M^{me} Marie-Andrée Cassivy a accepté de remplacer la plage horaire de M^{me} Vicky Arseneault en présence en classe. Nous avons donc décidé de modifier l'horaire du centre de Havre-Saint-Pierre et de fermer les vendredis en après-midi pour lui laisser du temps de correction et de planification. M^{me} Arseneault explique les raisons de cette décision.

Il est résolu unanimement de modifier l'horaire du centre de Havre-Saint-Pierre en fermant les vendredis en après-midi.

7. Instauration temps de présence obligatoire de 30 % - Frais réactivation de dossier

Une discussion a été entamée avant Noël à ce sujet. Nous nous étions mis d'accord que nous mettrions en place le temps de présence obligatoire au retour des vacances. La banque d'heures n'existe plus depuis plusieurs années. L'assiduité était acceptable, mais depuis la COVID, l'absentéisme est beaucoup trop élevé, ce qui a abouti à un consensus de la mise en place du temps de présence obligatoire de 30 % des heures inscrites à l'horaire. Nous voulions y aller graduellement. Si l'élève ne respecte pas le temps de présence obligatoire, des frais administratifs de réinscription de 20 \$ sont chargés à l'étudiant pour la première fois, et 40 \$ pour les suivantes pour la charge de travail administrative que cela amène.

M^{me} Karine Vigneault est d'avis que les montants demandés sont peu élevés. Effectivement, cela pourrait être rediscuté, mais des vérifications doivent être faites avant quant à la légalité des frais demandés.

M^{me} Guylaine Boudreau propose une récompense aux étudiants qui respectent le temps de présence au lieu d'une conséquence à ceux qui ne le respectent pas (carte-cadeau).

On en profite pour mentionner qu'il y avait des cartes cadeau à épuiser, justement pour ce genre de situation. Il faudra réfléchir aux façons de les distribuer.



8. Portrait des 3 centres – au 8 mars 2022 (FGA-DEP)

Point discuté lors du suivi du procès-verbal du 4 novembre.

9. Calendrier 2022-2023

Les calendriers des trois centres ont été adoptés au dernier conseil d'administration. Il y a un changement majeur : poursuite de trois semaines supplémentaires en mai, puisqu'à chaque année, nous devons, de toute façon, prolonger exceptionnellement l'année scolaire pour accommoder certains étudiants qui sont sur la fin de leur parcours, pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

10. Remplacement de Josée – Entente avec A.W. Gagné

M^{me} Josée Boudreau était absente du travail à temps complet il y a de ça quelques semaines. Elle est maintenant en retour progressif. Comme nous avons besoin des services de SARCA et d'orientation à cette période de l'année et que M^{me} Manon Desmarais (conseillère en orientation au secteur jeune) est absente également, nous avons une entente avec M^{me} Pascale Cormier, conseillère en orientation au Centre de services scolaire du Fer pour un prêt de service. Elle est disponible les mardis soir pour rencontrer des étudiants virtuellement si nécessaire ou pour l'analyse de dossiers.

11. Reste du budget – CE (Bourses?)

M^{me} Vicky Arseneault consulte les membres pour déterminer quoi faire avec le budget restant du conseil d'établissement. Le budget est de 500 \$. Un souper a eu lieu en novembre et un autre est prévu en mai.

Les membres sont d'accord pour donner des bourses de fin d'année avec le budget restant et d'utiliser les cartes cadeau non distribuées lors d'une activité durant la dernière semaine de cours.

Les critères suivants sont sélectionnés :

- Obtention du diplôme d'études secondaires
- Atteinte d'objectifs
- Persévérance

M^{me} Vicky Arseneault vérifiera avec les autres budgets disponibles/mesures spéciales pour le CEA si nous pourrions bonifier des bourses.

Tous les membres sont d'accord. M^{me} Vicky Arseneault tiendra les membres au courant de ce dossier par courriel.

12. Faire les signatures

M^{me} Vicky Arseneault procède aux signatures des procès-verbaux des réunions précédentes avec M^{me} Guylaine Boudreau, présidente.



13. Affaires nouvelles

Aucun point n'est porté aux affaires diverses.

14. Période de questions

Aucune question des membres.

15. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M^{me} Roxanne Jomphe et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20 h.

La présidente,

Guylaine Boudreau

La directrice,

Vicky Arseneault